



Pour une commune libre et indépendante dans ses choix

# Finances 2024

Compte administratif 2023  
Orientations budgétaire 2024  
Vote du budget 2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
095-219504388-20240403-SyntheseCABP-BF  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 15/04/2024  
Publication : 15/04/2024  
Pour l'autorité compétente par délégation

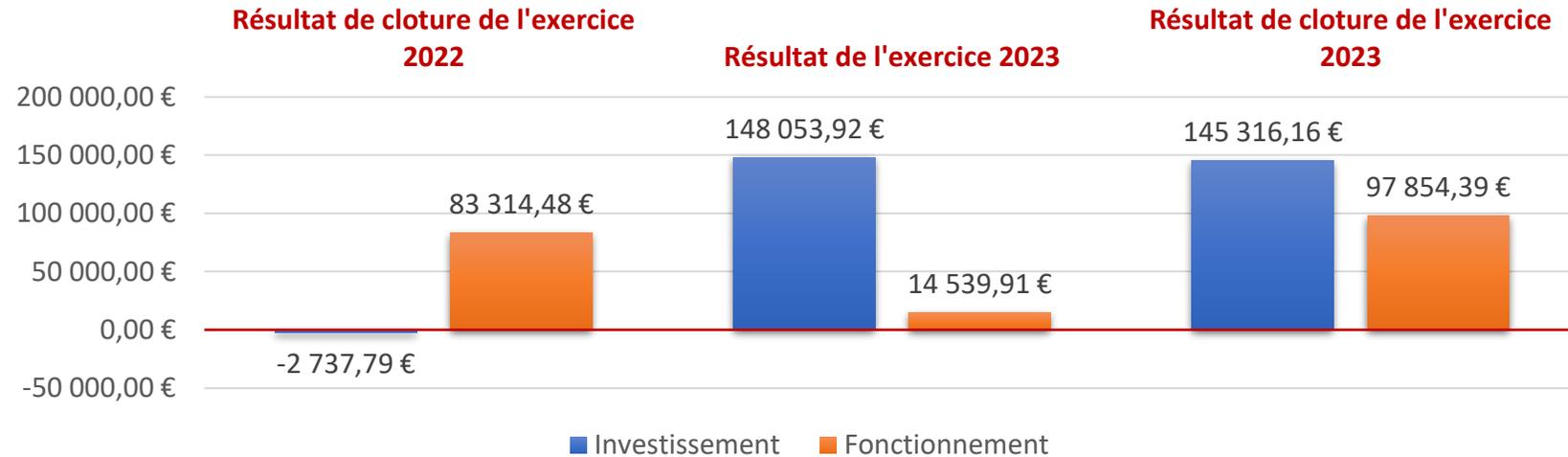


Population de Moussy

- 2022 : 123
- 2023 : 121
- 2024 : 118



# Résultats d'exécution du budget 2023



## Résultat de l'exercice 2023

- Excédent de fonctionnement : 14 539,91 €
- Excédent d'investissement : 148 053,92 €

**Soit : 162 593,83 €**

## Résultat de clôture de l'exercice 2023

- Excédent de fonctionnement : 97 854,39 €
- Excédent d'investissement : 145 316,16 €

**Soit un Fond De Roulement (FDR) de 243 170,55 € (2023 : 83 314,48 €)**

# Quelques données de l'exercice 2023



## Fonctionnement

- Des dépenses maîtrisées mais qui augmentent :

- 2019 : **87 412,19 €**
- 2020 : **87 149,67 €**
- 2021 : **133 571,97 €** (102 109,97 €)
- 2022 : **92 322,96 €**
- **2023 : 96 749,06 €**

+ 4,80 %

Coût des énergies à la hausse. Prime secrétaire. Entretien divers dont bâtiments.

- Des recettes à la hausse :

- 2019 : **121 532,44 €**
- 2020 : **118 355,07 €**
- 2021 : **145 190,38 €** (113 728,38 €)
- 2022 : **107 165,22 €**
- **2023 : 111 288,97 €**

+ 3,85 %

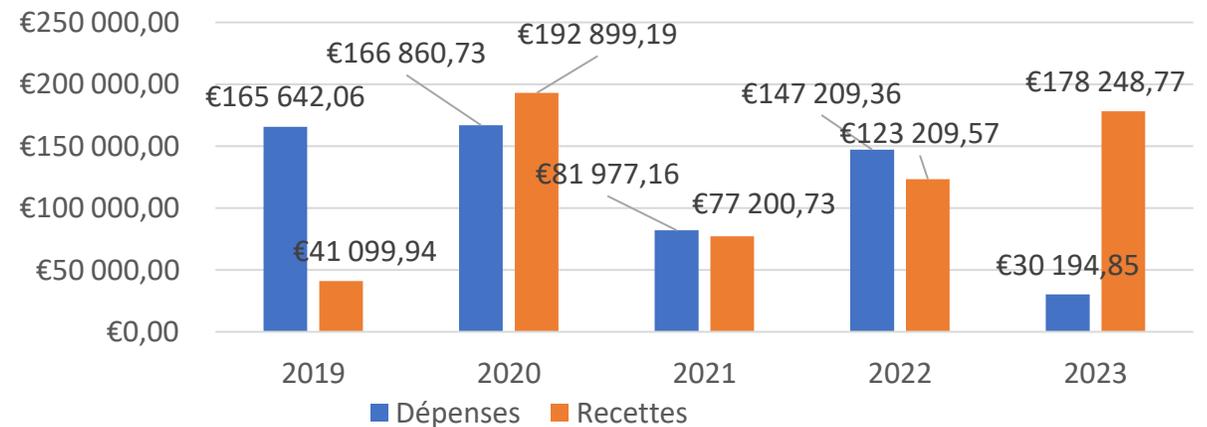
Revenus immobiliers, DGF et droits de mutations en hausse.

## Investissement

Faits marquants :

- Versement du solde (30%) de la subvention de l'opération 1 - Aménagement du cœur de village.
- Début opération 2 : Aménagement du cimetière, pas réalisé pour le moment en raison des coûts élevés.

## Dépenses et recettes d'investissement

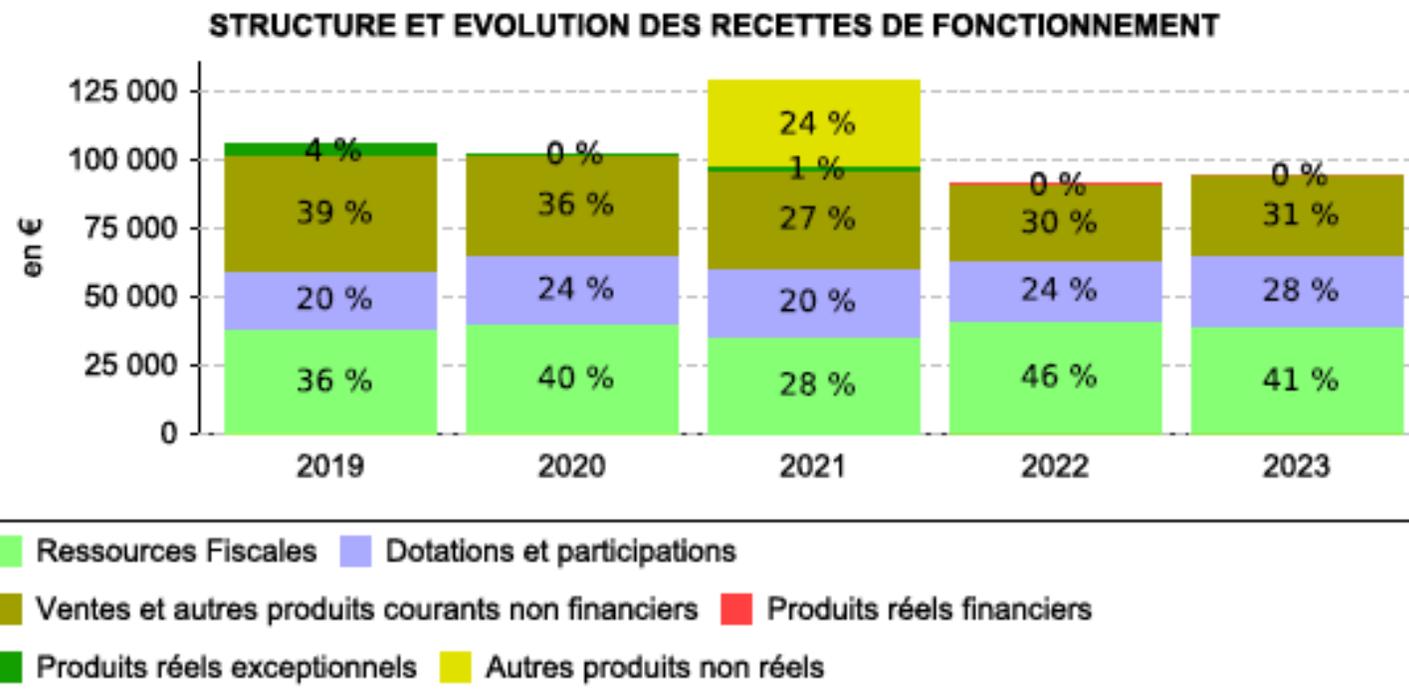




# Les recettes de fonctionnement

## Recettes budgétaires regroupées en 6 catégories :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).





# Les recettes de fonctionnement

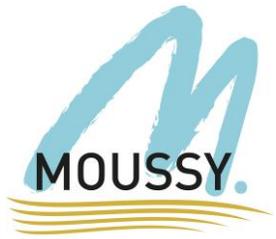
## REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	332	890	749	513
Dotations et participations	222	298	269	344
Ventes et autres produits courants non financiers	246	289	134	224
Produits réels financiers	0	0	1	1
Produits réels exceptionnels	0	2	3	7

*Strate de référence :*

*Population : 118*

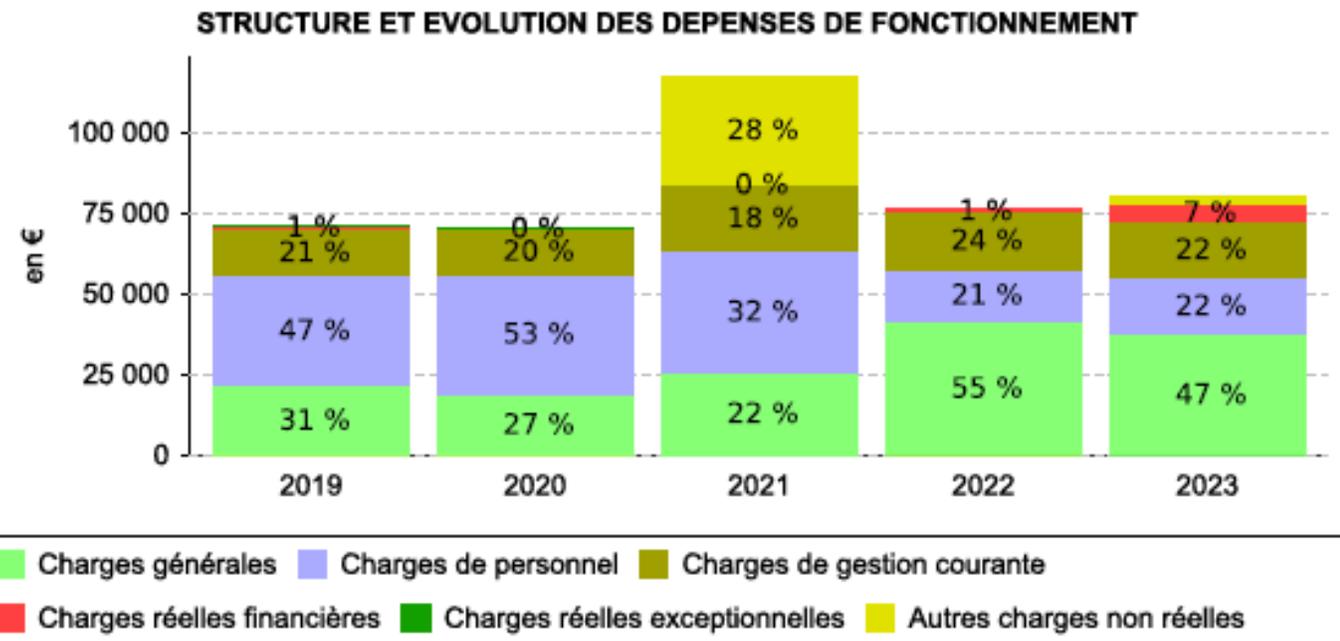
*Régime fiscal : FPU : Communes de moins de 250 habitants*



# Les dépenses de fonctionnement

## Dépenses budgétaires en six catégories :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).





# Les dépenses de fonctionnement

## REPERES

2023 <i>En €/hab</i>	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	319	523	347	313
Charges de personnel	146	323	250	229
Charges de gestion courante	150	290	300	239
Charges réelles financières	44	14	9	12
Charges réelles exceptionnelles	0	3	2	3

*Strate de référence :*

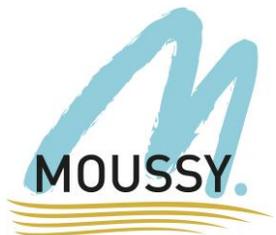
*Population : 118*

*Régime fiscal : FPU : Communes de moins de 250 habitants*



# Evolution des flux financiers

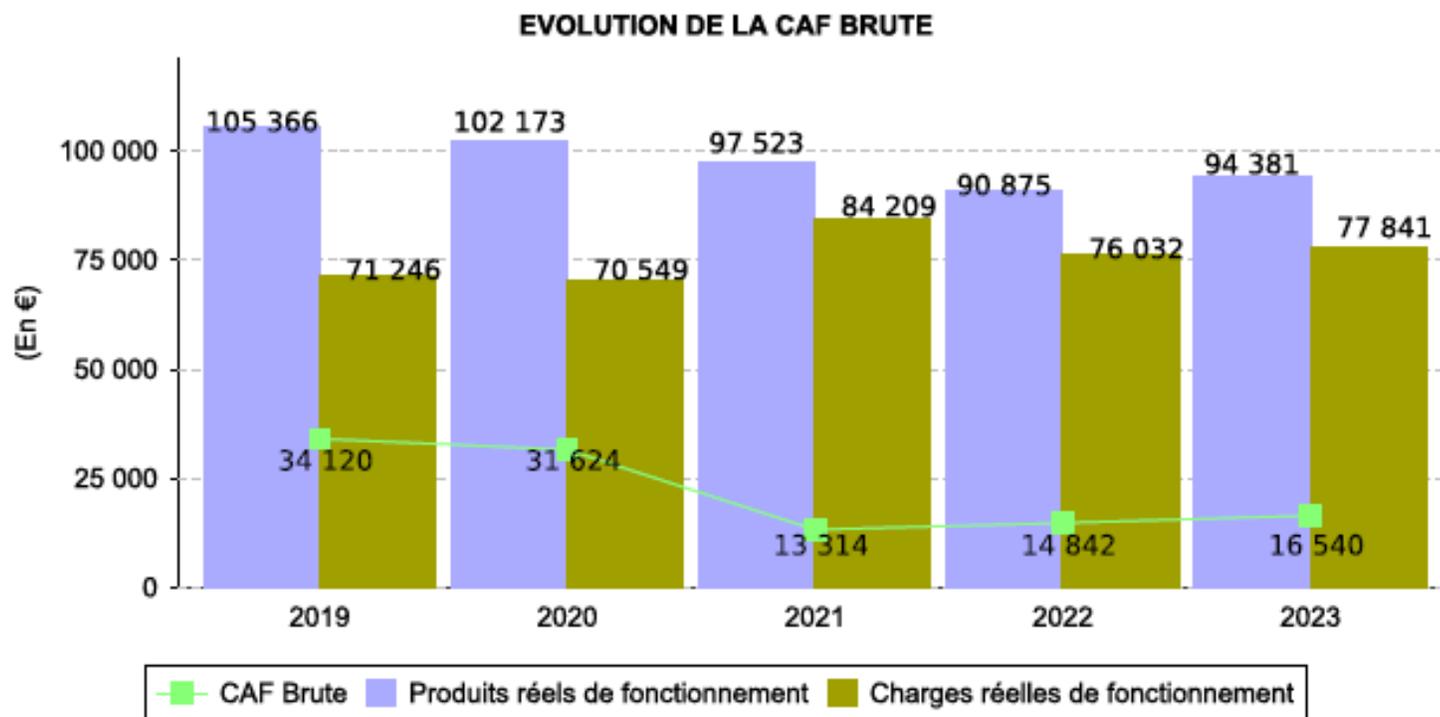
Nom	Cpte	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Achat et variation stocks	60	9 348 €	9 583 €	7 959 €	8 548 €	12 097,38 €	9 369,14 €	
Services extérieurs	61	11 728 €	7 288 €	6 048 €	12 565 €	24 952,68 €	26 297,54 €	Entretien de voirie
Autres services extérieurs	62	6 627 €	4 318 €	4 450 €	4 141 €	3 981,51 €	1 272,45 €	
Impôts et taxes	63	843 €	864 €	863 €	834 €	730 €	844,82 €	
Charges de personnel	64	41 986 €	33 490 €	36 926 €	37 081 €	15 915,16 €	17 131,34 €	Prime
Autres charges de gestion courante	65	13 987 €	14 780 €	13 975 €	20 632 €	17 886,44 €	17 713,50 €	
Charges financières	66	1 080 €	850 €	220 €	291 €	468,25 €	5 212,27 €	
Charges exceptionnelles	67	210 €	70 €	105 €	120 €	0 €	0 €	
<b>Charges réelles de fonctionnement</b>		<b>85 809 €</b>	<b>71 243 €</b>	<b>70 546 €</b>	<b>84 212 €</b>	<b>76 032,32 €</b>	<b>77 841,22 €</b>	
<b>Produits réels de fonctionnement</b>		<b>97 004 €</b>	<b>105 366 €</b>	<b>102 173 €</b>	<b>97 520 €</b>	<b>90 875 €</b>	<b>94 380,00 €</b>	
<b>CAF (capacité d'auto financement) Brute</b>		<b>11 195 €</b>	<b>34 123 €</b>	<b>31 627 €</b>	<b>13 308 €</b>	<b>14 842 €</b>	<b>16 539 €</b>	
<b>Annuité emprunt</b>		<b>5 068 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>2 112 €</b>	<b>3 538 €</b>	<b>2 900 €</b>	
<b>CAF Nette</b>		<b>6 127 €</b>	<b>-115 877 €</b>	<b>-18 373 €</b>	<b>11 196 €</b>	<b>11 304 €</b>	<b>13 639 €</b>	



# L'autofinancement brut et net

## La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

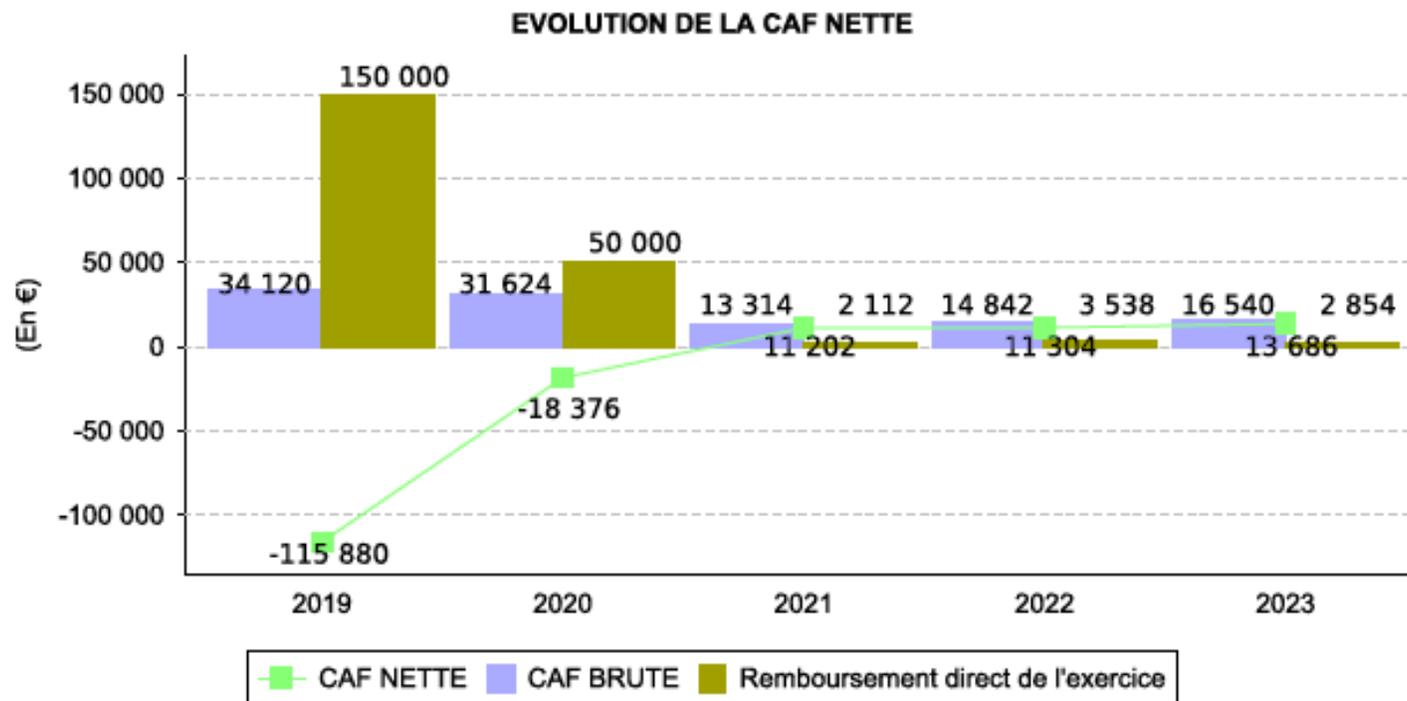




# L'autofinancement brut et net

## La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.



- La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Montant en €	Montant pour la catégorie démographique en €			
	Commune	Département	Région	National
13 686,00	116,00	260,00	154,00	205,00



# Investissements 2023

Opérations	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Type Sub.	Taux	Montant Subv.	Coût Communal	FCTVA N+1	Coût final
<i>Volets maison commuales</i>	1 320,91 €	264,18 €	1 585,09 €	Contrat rural	70	924,64 €	660,46 €	260,02 €	400,44 €
<i>Opération 1 - cœur de village - Plantation espace vert</i>	4 957,50 €	991,50 €	5 949,00 €	Contrat rural	70	3 470,25 €	2 478,75 €	975,87 €	1 502,88 €
<i>Opération 1 - cœur de village - travaux de voirie</i>	7 141,70 €	1 428,34 €	8 570,04 €	Contrat rural	70	4 999,19 €	3 570,85 €	1 405,83 €	2 165,02 €
<i>Notes honoraires Op. 1 et 2</i>	9 078,62 €	1 815,72 €	10 894,34 €	Contrat rural	70	6 355,03 €	4 539,31 €	1 787,11 €	2 752,20 €
<i>Panneau réglementaire</i>	285,00 €	57,00 €	342,00 €		0	0,00 €	342,00 €	56,10 €	285,90 €
<b>TOTAUX</b>	<b>22 783,73 €</b>	<b>4 556,75 €</b>	<b>27 340,48 €</b>			<b>15 749,11 €</b>	<b>11 591,37 €</b>	<b>4 484,93 €</b>	<b>7 106,43 €</b>

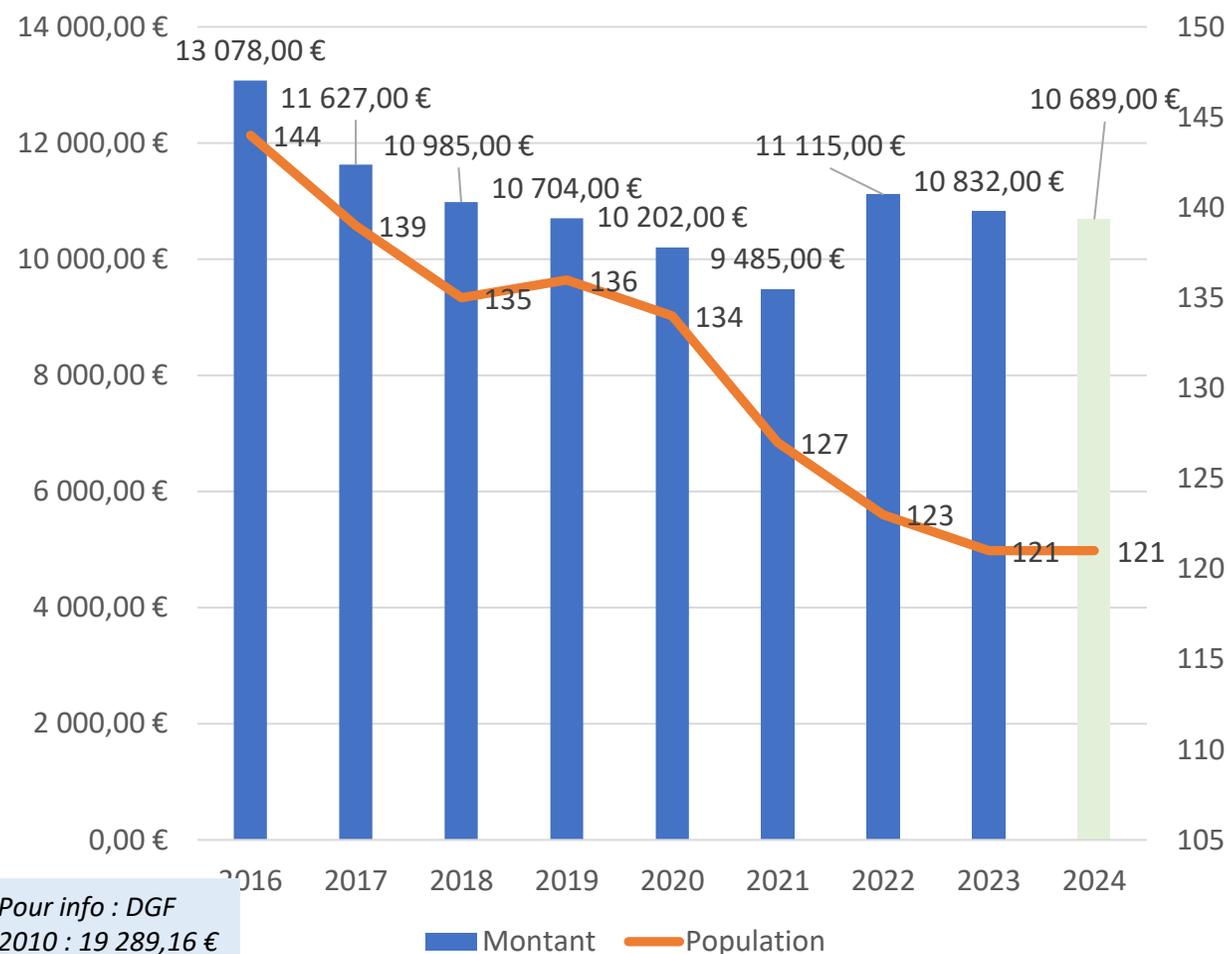
# Eléments concernant les dotations



## En 2024, la dotation forfaitaire d'une commune est composée :

- du montant de dotation forfaitaire perçu en 2023;
- d'une part liée, dans le cas général, à la variation de la population entre 2023 et 2024 ; cette part est négative en cas de perte d'habitants et positive en cas de hausse de population ;
- d'un écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire ; cet écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un certain seuil (ce prélèvement alimente les besoins à financer à l'intérieur de l'enveloppe DGF du bloc communal :  
hausse de la population, évolutions de la carte intercommunale, progression des dotations de péréquation, etc.).

Evolution de la DGF et de la population DGF





# Prévisions budgétaires 2024

Fonctionnement

- **Des dépenses de fonctionnement stables mais sans échapper à des hausses du coût de la matière première (pétrole...)**
  - Reconduction du contrat d'espace vert pour l'entretien du village, augmentant les charges à caractère général d'un peu plus de 10 500 €. Pas d'embauche d'agent communal pour le moment.
  - Hausse du cout de la vie même si l'impact financier est un peu moins brutal que pour d'autres collectivités.
- **Des recettes prévisionnelles raisonnables qui devraient être proches de celles de 2023**
  - Location d'une maison communale suspendue pendant les travaux d'aménagement (contrat rural)
  - DGF en légère baisse
  - Produit fiscal attendu supérieur à celui de 2023. Augmentation des taux d'imposition des taxes locales de 4 %



# Prévisions budgétaires 2024

## Investissements :

- Contrat rural
  - Aménagement du cimetière et de ses abords (aménagement d'une aire de stationnement)
  - 1<sup>ère</sup> phase de restauration de la maison communale (septembre).
- Restauration de 2 chemins communaux
  - Subvention accordée de :
    - 40 % PNR.
    - 40 % Conseil départemental du Val d'Oise

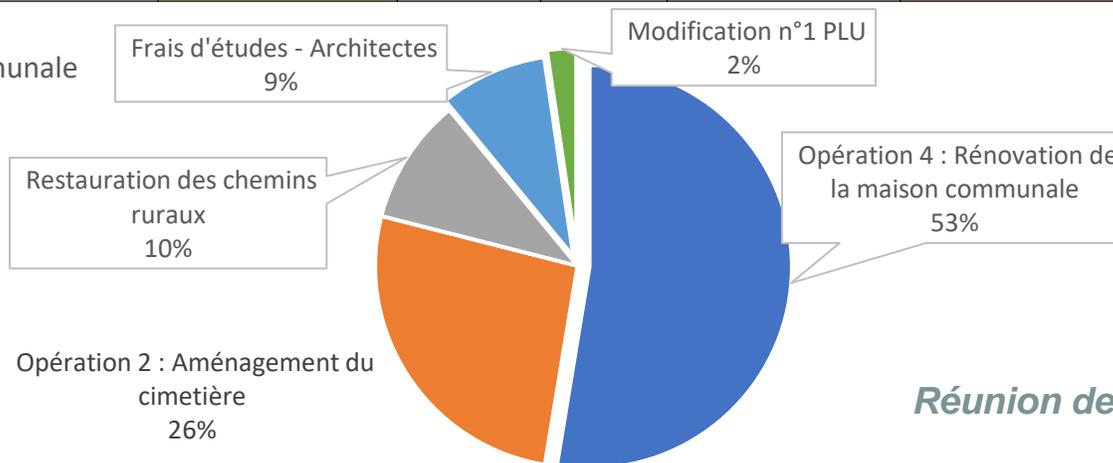


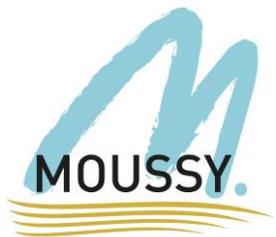
# Prévisions budgétaires 2024

## Investissements

Opérations	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Type Sub.	Taux	Montant Subv.	Coût Communal	FCTVA N+1	Coût final
<b>Opération 4 : Rénovation de la maison communale</b>	91 666,67 €	18 333,33 €	110 000,00 €	Contrat rural	70	64 166,67 €	45 833,34 €	18 044,40 €	27 788,93 €
<b>Opération 2 : Aménagement du cimetière</b>	46 000,00 €	9 200,00 €	55 200,00 €	Contrat rural	70	32 200,00 €	23 000,00 €	9 055,01 €	13 944,99 €
<b>Restauration des chemins ruraux</b>	17 620,00 €	3 524,00 €	21 144,00 €	Pnr	40	7 048,00 €	7 048,00 €	3 468,46 €	3 579,54 €
				CD	40	7 048,00 €			
<b>Frais d'études - Architectes</b>	15 000,00 €	3 000,00 €	18 000,00 €	Contrat rural	70	10 500,00 €	7 500,00 €	2 952,72 €	4 547,28 €
<b>Modification n°1 PLU</b>	4 041,67 €	808,33 €	4 850,00 €	DDT Forfait		1 400,00 €	3 450,00 €	795,59 €	2 654,41 €
<b>TOTAUX</b>	<b>174 328,34 €</b>	<b>34 865,67 €</b>	<b>209 194,01 €</b>			<b>122 362,67 €</b>	<b>86 831,34 €</b>	<b>34 316,19 €</b>	<b>52 515,15 €</b>

- Opération 4 : Rénovation de la maison communale
- Opération 2 : Aménagement du cimetière
- Restauration des chemins ruraux
- Frais d'études - Architectes
- Modification n°1 PLU





# Les trois taxes - Délibération

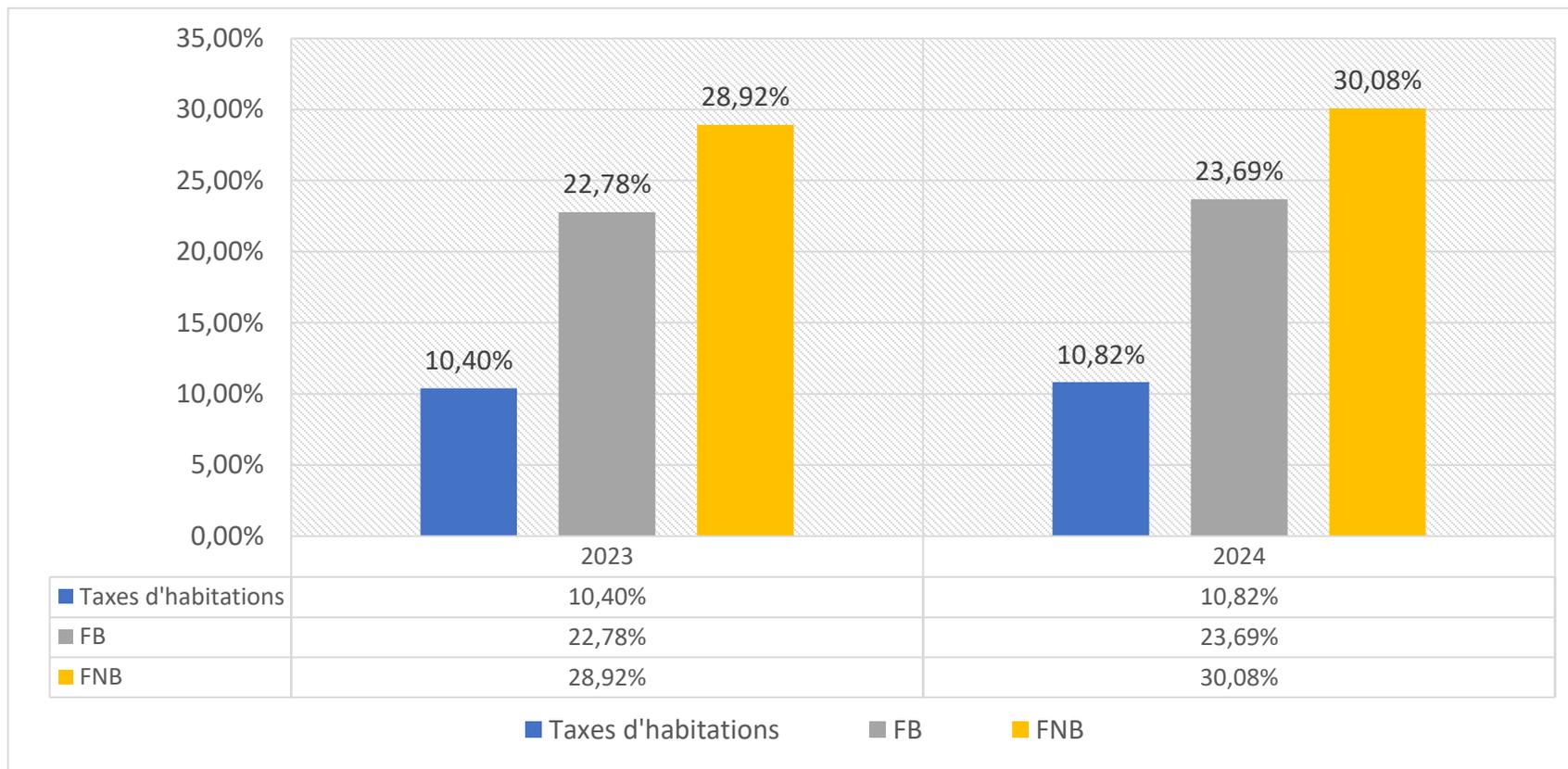
Augmentation des taux de 4%

Produit attendu estimé des taxes à taux voté : **49 862 €**  
Allocations comp. : **2 190 €**

A retirer :

- FNGIR : **14 165 €**
- Contribution coefficient correcteur : **13 835 €**

+1 918 € → 2024 : **24 052 €**  
**hausse de 4 %**  
2024 : **22 134 €**  
**Sans hausse**





## Raisons et impératif de l'augmentation des taxes locales à Moussy : Maintenir l'équilibre financier pour un avenir durable

Augmenter les taux des taxes locales dans la commune est une décision nécessaire, basée sur plusieurs éléments.

- **Faiblesse de l'assiette fiscale** : Le revenu généré par les taxes locales est estimé à 49 862 €, ce qui, compte tenu des allocations et des retraits, est assez modeste puisque le produit fiscal net de la commune s'élèvera à 24 052,00 €. Cela indique une faiblesse de l'assiette fiscale de la commune, ce qui rend difficile le maintien des services et des infrastructures nécessaires.

En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	332	890	749	513

- **Inflation et stagnation des dotations de l'État** : L'inflation a été constante depuis plus de trois ans, ce qui signifie que le coût de la vie et des services augmente. Cependant, les dotations de l'État, qui sont une source de financement importante pour les communes, n'ont pas augmenté. Cette stagnation des revenus extérieurs met davantage de pression sur les ressources locales.



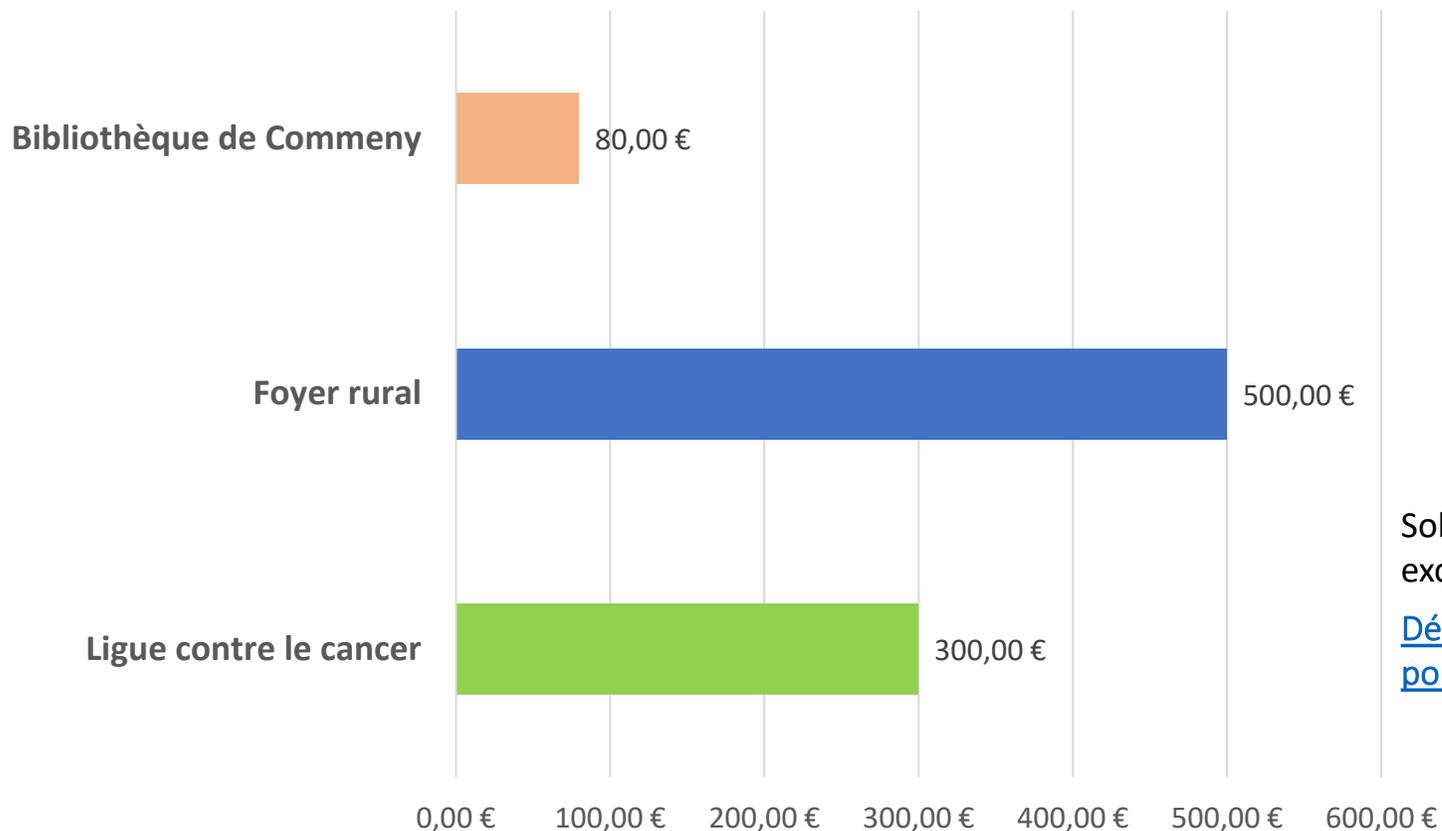
- **Historique des augmentations** : La dernière augmentation des taux remonte à l'exercice 2017. En l'absence d'une augmentation régulière et raisonnable, la capacité de la commune à maintenir ses services et infrastructures de base pourrait être compromise à long terme.
- **Équilibre financier et investissement humain** : Les dépenses sont globalement bien maîtrisées, mais cela demande un investissement humain important. Pour maintenir cet équilibre financier et éviter des coupes dans les services essentiels, une augmentation des recettes fiscales est nécessaire.
- **Maintien de l'indépendance communale** : Nous affirmons le désir pour la commune qu'elle reste libre et indépendante dans ses choix. Pour conserver cette autonomie et éviter une dépendance excessive à l'égard de financements extérieurs, il est crucial de veiller à ce que l'équilibre financier soit maintenu. Si l'assiette fiscale est faible dans notre village, les taux ne sont pas très élevés, faisant de la commune l'une des plus basses parmi les communes de notre communauté de communes.

Augmenter les taux des taxes locales de 4 % cette année est une mesure prudente et nécessaire pour assurer la viabilité financière de la commune, permettant ainsi de maintenir les services et infrastructures essentiels pour ses habitants.

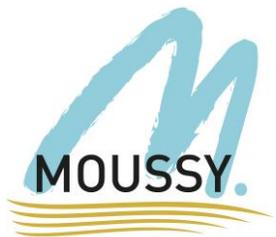


# Orientations budgétaires

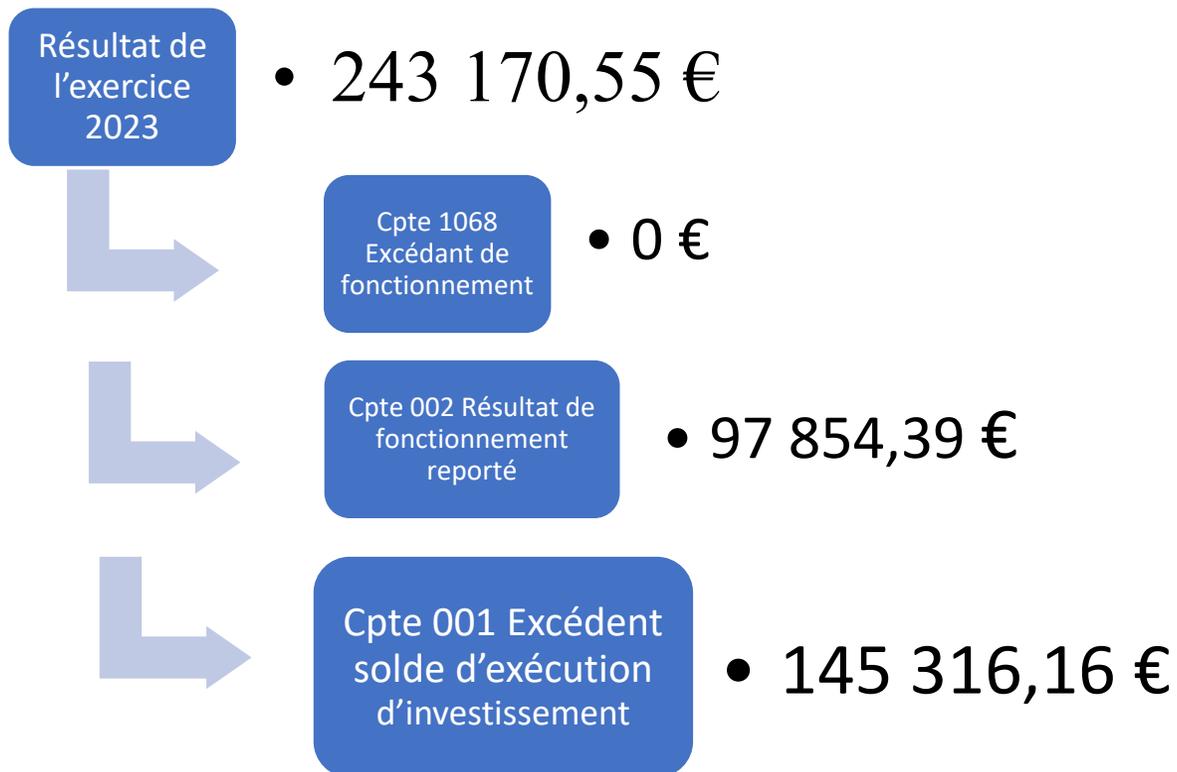
## Subventions aux organismes de droit privé - Délibération



Sollicitation d'une subvention  
exceptionnelle pour l'événement  
[Défi connecté TOUT MOUSSY BOUGE  
pour OCTOBRE ROSE par le foyer rural](#)



# Affectation du résultat - Délibération



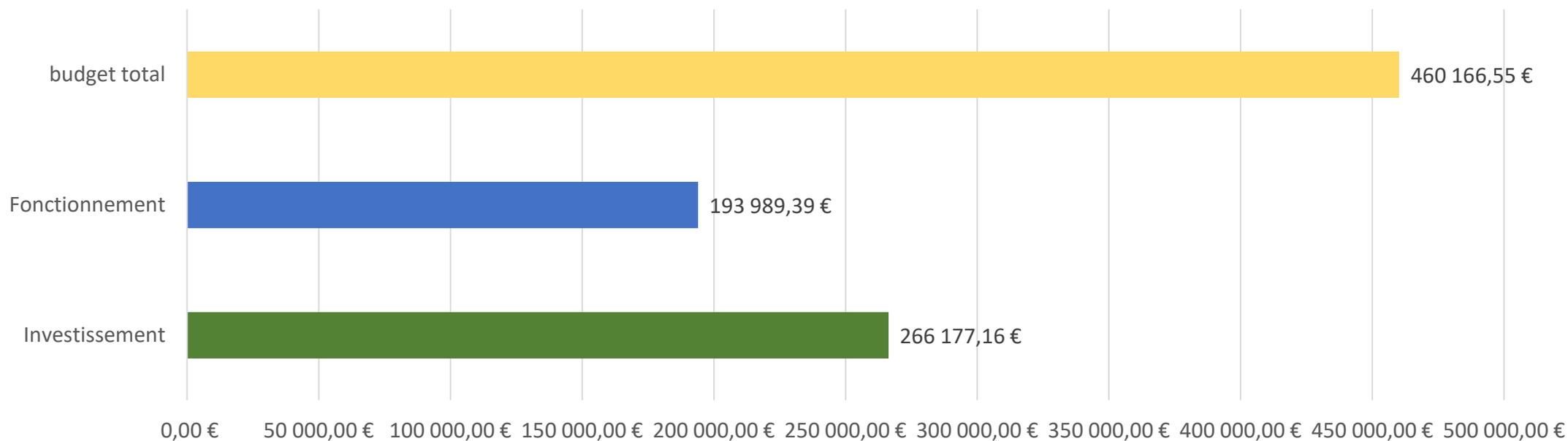
Le budget d'investissement doit être équilibré et ne peut pas être déficitaire. Cela signifie que les dépenses prévues pour les investissements doivent être couvertes par des recettes suffisantes, telles que des revenus générés par les investissements précédents ou des prêts contractés à des taux d'intérêt raisonnables.

Cependant, dans certaines situations exceptionnelles, il peut arriver qu'un déficit se manifeste dans le budget d'investissement. Dans ce cas, il est possible de compenser ce déficit en utilisant les ressources du budget de fonctionnement, qui est le compte 1068 dans la comptabilité publique.



# Vote du budget 2024

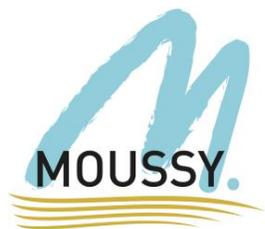
Montant



	Investissement	Fonctionnement	budget total
■ Montant	266 177,16 €	193 989,39 €	460 166,55 €

■ Investissement ■ Fonctionnement ■ budget total

*Merci de votre attention*



Pour une commune libre et indépendante dans ses choix

***Note de présentation CA 2023 et BP 2024  
Réunion de conseil du 3 avril 2024***